

GVA Audit
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
105 Avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

BDO Paris Audit & Advisory
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

VERGNET SA

1 rue des châtaigniers
45140 ORMES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Le 30 avril 2021

VERGNET SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERGNET SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note A - Référentiel § Continuité d'exploitation du chapitre « Principes comptables » de l'annexe aux comptes expose les conditions dans lesquelles les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons apprécié la description des hypothèses retenues par la direction dans ce contexte.
- La note D - Passifs éventuels du chapitre « Principes comptables » de l'annexe aux comptes expose les litiges auxquels la société est partie prenante. Nous avons apprécié et documenté les descriptions et hypothèses retenues par la direction sur lesquelles se fondent la qualification de passifs éventuels.
- La note F - Créances d'exploitation décrit les modalités de dépréciation des créances d'exploitation. Nos travaux ont consisté à apprécier et documenter les appréciations portées par la direction.
- La note A » - Immobilisations incorporelles du chapitre « Méthodes d'évaluation » et la note A - Immobilisations du chapitre « Notes sur les postes de bilan qui exposent les modalités d'évaluation des frais de recherche et développement activés ainsi que leur impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Nos travaux ont consisté à apprécier et documenter les appréciations portées par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 30 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:

6EFBF29BB5E4480...

GVA Audit
Membre de de la Compagnie Régionale de Paris
Philippe BONNIN

DocuSigned by:

5D2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Patrick GIFFAUX



COMPTES SOCIAUX VERGNET SA 2020

ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN

En EUR	31/12/2020	31/12/2019 Net
Immobilisations incorporelles	2 012 729	159 739
Immobilisations corporelles	235 940	235 039
Participations & créances rattachées	1 293 023	1 491 582
Autres immobilisations financières	224 235	178 380
ACTIF IMMOBILISE	3 765 927	2 064 741
Matières premières et approvisionnements	1 693 590	2 084 796
Stocks d'en cours de production de biens	272 914	272 914
Stocks d'en cours de production de services	640 029	75 785
Stocks de produits intermédiaires et finis	270 949	1 214 894
Stocks	2 877 482	3 648 389
Avances et acomptes versés sur commandes	407 597	369 093
Créances clients et comptes rattachés	16 043 751	14 909 885
Autres créances	4 329 178	4 540 934
Créances	20 780 526	19 819 913
Disponibilités	918 115	775 340
Charges constatées d'avance	136 337	167 216
ACTIF CIRCULANT	24 712 460	24 410 859
Frais d'émission d'emprun à étaler	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	270 000
Ecart conversion actif	64 804	36 089
TOTAL ACTIF	28 543 191	26 781 689
Capital	1 328 195	1 328 114
Prime d'émission	1 685 903	1 948 841
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(171 366)	-
Résultat de l'exercice	(3 085 636)	(171 366)
Situation nette	(242 904)	3 105 588
Provisions réglementées	-	-
CAPITAUX PROPRES	(242 904)	3 105 588
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	547 331	188 302
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 361 034	116 455
Emprunts et dettes financières divers	2 271 997	2 181 944
Dettes financières	4 633 031	2 298 399
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 648 329	4 138 643
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 323 762	7 204 143
Dettes fiscales et sociales	3 148 933	2 096 827
Dettes s/immobilisations et autres dettes	3 679 830	3 688 314
Dettes diverses	15 152 526	12 989 284
Produits constatés d'avance	3 507 479	3 709 141
DETTES	27 941 365	23 135 467
Ecart de conversion passif	297 399	352 331
TOTAL PASSIF	28 543 191	26 781 689

COMPTE DE RESULTAT

En EUR	2020	2019
Production vendue de biens	8 610 116	4 112 305
Production vendue de services	3 148 464	4 766 242
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 758 580	8 878 548
Production stockée	(430 203)	1 083 979
Production immobilisée	1 855 148	148 434
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises amortissements & provisions, transfert de charges	100 809	809 373
Autres produits	116 550	1 274 001
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 400 883	12 194 335
Achats de marchandises	616	(12 182)
Achats de matières premières & autres approvisionnements	2 072 888	3 266 769
Variation de stocks	321 237	(78 872)
Autres achats & charges externes	5 634 426	3 015 453
Impôts taxes et versements assimilés	274 646	169 474
Salaires et traitements bruts	4 826 883	4 577 972
Charges sociales	2 048 064	1 948 678
Dotations amortissements & provisions	521 315	(255 069)
Autres charges d'exploitation	151 965	213 436
CHARGES D'EXPLOITATION	15 852 041	12 845 659
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 451 158)	(651 324)
Produits financiers	48 992	295 134
Charges financières	989 568	189 216
RESULTAT FINANCIER	(940 576)	105 918
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 391 734)	(545 407)
Produits exceptionnels	337 921	506 252
Charges exceptionnelles	26 141	65 224
RESULTAT EXCEPTIONNEL	311 779	441 028
Impôts sur les bénéfices (produit)	5 681	66 988
BENEFICE OU PERTE	(3 085 636)	(171 366)

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS	4
I. FAITS CARACTERISTIQUES	5
II. PRINCIPES COMPTABLES	7
III. METHODES D'EVALUATION	11
IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	15
V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	25
VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
VII. AUTRES INFORMATIONS	28

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2020 présenté avant répartition du résultat net totalise 28 543 191 EUR.

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- chiffre d'affaires net	11 758 580 EUR
- produits d'exploitation HT	13 400 883 EUR
- résultat d'exploitation	(2 451 158) EUR
- résultat comptable	(3 085 636) EUR

I. FAITS CARACTERISTIQUES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Après un exercice 2019 marqué par le décalage dans l'engagement des deux contrats les plus importants de l'exercice (Nouvelle-Calédonie et Antigua), l'exercice 2020 a été compliqué et éprouvant pour le Groupe du fait des conséquences de la pandémie de la COVID 19, pour l'essentiel.

Ces conséquences ont été nombreuses et lourdes :

- Fermeture des ateliers d'Ormes et de Servian pendant les deux premiers mois de confinement, interdisant toute production des nacelles et des pales d'éoliennes pendant cette période ;
- Très lourds impayés clients liés notamment à la chute des prix du pétrole, due elle-même à la baisse de la consommation mondiale, suite à l'épidémie ; pour le Tchad, ces impayés ont conduit à la suspension du contrat ;
- Frilosité encore accrue des banques pour reformer le pool bancaire de garanties, indispensable à l'exécution des contrats, privant ainsi le Groupe des acomptes nécessaires au financement de ses achats de pièces ;
- Impossibilité de voyager pour les dirigeants et les équipes ;
- Désorganisation de la chaîne de certains fournisseurs et logisticiens, entraînant des délais anormaux ;
- Hausse massive de certains prix, notamment de la logistique (containers, transport maritime).

Le Groupe a donc été privé de trésorerie pour financer son activité en 2020. Les PGE et prêt BPI (2,2 M€ au total) n'ont compensé que très partiellement cette insuffisance, qui a lourdement pesé sur le chiffre d'affaires et sur le résultat de l'exercice 2020.

Toutefois, le Groupe a traversé 2020 en préservant et même en préparant l'avenir :

- La stratégie de responsabilisation et développement des filiales engagée en 2018/2019 commence à produire des résultats. Le développement de VERGNET Pacific est vraiment enclenché, avec des contrats de proximité et un élargissement de son rayon d'action (Fidji, Wallis et Futuna). La prospection au Brésil est prometteuse, ce qui a conduit à engager la création d'une filiale.

Dans l'Océan Indien, deux contrats ont été signés avec le Groupe AKUO à la Réunion et à Mayotte.

- Le Groupe a repris une politique de Recherche et Développement très active. Celle-ci a connu un premier résultat avec Echlo 2, système nomade de potabilisation de l'eau et de désinfection, pour lequel un brevet a été déposé. Ce développement a été conduit en totalité par des équipes de VERGNET et de sa filiale PHOTALIA.

Le Groupe a lancé l'étude d'une nouvelle éolienne plus puissante que celles actuellement commercialisée, afin d'élargir ses réponses à des besoins plus étendus.

Enfin, à travers le projet PHOENIX, le Groupe, sur ses seuls moyens, a mis au point un système de digitalisation des données de maintenance (O & M) qui outre la suppression du papier, permettra une gestion des stocks plus performante et une meilleure productivité et réactivité.

- Le Groupe a su entretenir et développer son carnet de commandes autour de 50 M€, malgré les restrictions de déplacement, grâce à sa présence sur le terrain et à ses filiales.
- Des contacts ponctuels avec de nouvelles banques (BCI en Nouvelle-Calédonie, BGFI, pour le Niger) ont permis de pallier en partie à l'absence persistante de pool bancaire de garanties en France ; Celui-ci reste toutefois indispensable pour l'avenir de VERGNET.
- Le Groupe poursuit l'apurement de son passif du plan de redressement. Il a ainsi réglé, en mars 2020, la deuxième échéance de ce plan pour 282 K€ au titre des options RP2 et RP3. A été constaté en produit exceptionnel 75% de la créance RP2 après paiement des 25% dus aux créanciers. En outre, s'agissant des contentieux sur créances contestées, il a obtenu une décision de l'arbitre de l'ICC à Genève éliminant les deux tiers des montants réclamés (cf. 1.1.1.1).

Rappel du plan d'apurement :

Le plan d'apurement du passif ayant été homologué comme suit :

- Option N° 1* : 8 963 833,16 euros ont été convertis en capital lors de l'AGM du 5/06/2018
- Option N°2* : 425 133,73 euros ont été admis
- Option n°3* : 3 697 764,28 euros ont été admis.

le premier versement a été opéré en date du 5/03/2019 conformément au plan.

*OPTION 1 Convention de l'intégralité de la créance admise en capital, dans le cadre d'une augmentation de capital qui devra intervenir dans les 6 mois de l'adoption du plan de la SA VERGNET.

Il convient de préciser à cet égard que l'article L.626-3 du Code de Commerce dispose que « en cas d'augmentation du capital social prévu par le projet de plan, les associés ou actionnaires peuvent bénéficier de la compensation à concurrence du montant de leurs créances admises et dans la limite de la réduction dont elles font l'objet dans le projet de plan. »

*OPTION 2 Règlement à hauteur de 25% du montant total admis de la créance, à terme des 2 ans suivant l'adoption du plan de redressement et moyennant abandon du solde, soit 75%.

*OPTION 3 Règlement à 100% de la créance admise suivant les échéances suivantes :

- Années 1 et 2 : 5%
- Années 3 à 5 : 8%
- Années 6 à 9 : 13%
- Année 10 : 14%

- Enfin, et c'est l'essentiel, le Groupe garde intacte sa force de travail, qui s'est adaptée au mieux aux conditions sanitaires.

Au total, l'exercice 2020 aura, malgré sa dureté, permis au Groupe de tester positivement sa stratégie et d'enregistrer nombre de signes positifs pour l'avenir.

B. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Plusieurs évènements importants ont marqué ce début d'année 2021 :

- Tout d'abord, la pandémie de la COVID-19 se poursuit à cette date, portant les mêmes perturbations qu'en 2020, hormis l'arrêt des ateliers.
Dans ces conditions, VERGNET a été amenée à recourir au chômage partiel, ce qui avait pu être évité en 2020.
- Le Groupe réduit ses charges en optimisant certaines de ses représentations locales. Ainsi, l'acquisition de SOTAFRIC au Tchad permet-elle de réduire les coûts de représentation dans ce pays, en regroupant sous la même tête la direction de SOTAFRIC et celle de VERGNET Tchad, permettant ainsi une économie annuelle de plus de 200 k€ par an. De même, nous réduisons les coûts de VERGNET Caraïbe, ses activités de maintenance s'étant réduites au fil des ans.
- Afin de renforcer ses moyens financiers de haut de bilan et de sécuriser son avenir, VERGNET a conclu, fin février 2021, une ligne de financement pouvant aller jusqu'à 7 M€, tirable par tranche mensuelle de 1 M€ (ou 500 k€). Elle se traduit par l'émission mensuelle d'obligations convertibles en actions (OCA), que l'investisseur convertit rapidement pour les revendre sur le marché boursier. Outre, l'apport en trésorerie qu'il représente, cette ligne de financement doit permettre de rassurer les banques vers lesquelles nous revenons pour la reconstitution du pool de garants indispensable à l'activité de VERGNET. Pour le moment, le Groupe poursuit au cas par cas la recherche des garanties contractuelles dont il a impérativement besoin.
- Sur le plan opérationnel des grands contrats, 2021 voit le démarrage en Nouvelle-Calédonie du repowering de Prony 2. Des négociations pour le redémarrage, après une suspension d'un an, du contrat de l'extension d'Amdjarass (Tchad) vont être engagées avec notre client. Le contrat d'Agadez (Niger) est encours de renégociation, suite à l'impossibilité pour notre client de remplir certaines obligations techniques. Enfin, la redéfinition du contrat d'Antigua et Barbuda permet la restauration d'un climat positif avec notre client.

II. PRINCIPES COMPTABLES

A. REFERENTIEL

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon le règlement ANC 2014-03, approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014. Ce dernier a notamment été modifié par les règlements suivants :

- les règlements ANC n°2015-06 du 4 décembre 2015, n°2016-07 du 4 novembre 2016 et ANC n°2018-01 du 20 avril 2018.

Continuité d'exploitation

L'année 2020 fut compliquée et éprouvante pour le Groupe VERGNET, due pour l'essentiel à l'épidémie de COVID 19. Les conséquences très variées se sont notamment traduites par l'arrêt de deux mois de la production des Nacelles et des pales d'Eoliennes, par des difficultés de règlements de certains clients, notamment dus à l'effondrement des prix du pétrole, et par l'impossibilité de voyager des dirigeants et de l'équipe commerciale.

Malgré ces lourds handicaps Vergnet a fait preuve de résilience en réalisant un chiffre d'affaires de 11,7 M€, en croissance de 31% par rapport à l'année 2019.

Le premier semestre a été marqué par la reprise du contrat Antigua et la mise en vigueur du contrat PRONY 1 en Nouvelle Calédonie. La trésorerie a été soutenue massivement par deux prêts PGE d'un montant total de 1,5 M€, complétés au second semestre par un prêt Atouts BPI de 0,7 M€.

Les démarches visant à obtenir les garanties contractuelles ont permis de mettre en place 2 M€ de cautions pour un nouveau contrat signé au mois de septembre, le projet AGADEZ. Ainsi, le Groupe a enregistré un total de 18,9 M€ de nouveaux contrats EPC au second semestre de l'année.

Le Groupe VERGNET dispose donc de nombreux atouts : un carnet de commandes proche de 50 M€ à la fin de l'année 2020 (activités annuelles d'O&M comprises), un développement rapide de sa filiale VERGNET Pacific, un élargissement de sa présence territoriale (créations en cours de filiales au Brésil, à Wallis et Futuna, retour à la Réunion et à Mayotte), une forte relance de la Recherche et Développement couronnée d'un premier succès avec le lancement de l'ECHLO 2 (potabilisation d'eau et désinfection).

Le ralentissement 2020 dû au COVID 19 a fortement handicapé la capacité du Groupe à atteindre le seuil de rentabilité nécessaire au financement des frais fixes, ce malgré la mise en place d'une organisation ayant permis de capitaliser la R&D, ce qui compensé partiellement la sous-activité de l'année.

Soucieux de disposer des ressources financières nécessaires à la consolidation de ses fonds propres, le Groupe a conclu, le 25 février 2021, un contrat de financement permettant de mettre en place une ligne de financement maximum de 7 M€.

B. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs

et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et des charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par la Société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des immobilisations et des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, la Société révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

C. CHIFFRE D'AFFAIRES DES CONTRATS INTEGRANT MATERIELS ET SERVICES

Les contrats de réalisation de Centrales neuves par Vergnet sont des contrats long terme, que l'on comptabilise à l'avancement des dépenses.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, l'activité de Vergnet SA est organisée par Business Unit pour clairement identifier les trois types de métier présents chez Vergnet : Industrie (développement et production de produits), Opérations (réalisation de centrales éoliennes ou solaires neuves) et Maintenance (vente de pièces de rechange et de services).

En fonction des types de contrat Vergnet, le client peut faire appel de manière distincte à un, deux ou trois métiers de Vergnet, soit un, deux ou trois sous-projets par contrat. A l'intérieur de chaque projet, on établit ainsi clairement les budgets et le chiffre d'affaires pour chaque Business Unit.

La répartition des montants totaux des produits et des coûts imputables à chaque projet a été faite en puisant les informations dans la base de données INDUSTRIA et en suivant le découpage clairement établi dans les contrats pour chaque partie de bien ou de service.

D. PASSIFS EVENTUELS

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, soit une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet.

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

En 2020, le rythme des audiences a été marqué par les conséquences de la pandémie de la covid19, s'illustrant par diverses annulations et reports tout au long de l'année.

Dossier Hydro Construction

Ce sous-traitant réclame 3,8 M€ à Vergnet. Ce sujet a été soumis à l'arbitrage ICC à Genève.

Le Tribunal arbitral a rendu sa décision éliminant 2,5 M€ environ des montants réclamés.

Concernant l'exécution en France de cette décision arbitrale, il apparaît qu'elle n'est ni compatible ni exécutable au regard des procédures collectives auxquelles VERGNET est soumise selon la loi française.

A cet effet, les actions en justice ont été lancées.

Dossier General Electric « GE »

GE fait valoir un montant d'environ 5,6 M€ au titre d'un retour à meilleure fortune dont les conditions ne peuvent être réalisées. Les plaidoiries auprès du Tribunal de Commerce d'Orléans ont eu lieu durant le premier trimestre 2019.

Le Juge Commissaire a renvoyé le dossier au juge de fond.

Les plaidoiries au fond se sont déroulées durant le premier semestre 2020, au terme desquelles le Tribunal de Commerce d'Orléans s'est déclaré compétent par son arrêt du 12 novembre 2020.

L'audience suivante devait se tenir le 3 décembre 2020, laquelle a abouti à un renvoi au 21 janvier 2021 qui finalement est repoussé au 15/04/2021.

Cette procédure repose sur des arguments purement juridiques et sera longue.

A l'issue de l'analyse du risque avec les avocats, VERGNET considère le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

Dossier Comelex

Ce sous-traitant réclame à VERGNET des paiements (contestés) pour un total d'environ 4.1 M€.

A l'issue d'une analyse poussée, il apparaît que ce sous-traitant a gravement failli à ses obligations contractuelles donnant droit à VERGNET à des compensations financières bien au-delà des montants réclamés. La procédure reste en cours.

A l'issue de l'analyse du risque avec les avocats, lesquels ont indiqué que selon leur analyse les demandes financières formées par COMELEX ne sont pas quantifiables et compte tenu que la procédure au fond précitée permet de faire valoir les réclamations de VERGNET, VERGNET considère que le risque de sortie de ressources dans le cadre de ce litige est peu probable.

En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

De plus, ce sous-traitant réclamait à VERGNET un montant de 1,3 M€. La Cour d'appel d'Orléans a statué sur la légitimité de la demande de COMELEX : « *Il ne peut être demandé à VERGNET le moindre montant, que si COMELEX a effectivement effectué les prestations contractuelles* » ce qui n'est pas le cas.

NYSTA

New York State Thruway Authority a assigné en justice trois sociétés américaines et VERGNET (sous-traitant d'une des sociétés assignées) fin décembre 2018.

Cette information nous a été donnée par courriel en provenance des juristes de NYSTA. Nous avons reçu la notification officielle par voie de justice, conformément à la Convention de La Haye en juillet 2019.

VERGNET a lancé une action de contestation avec ses avocats. En effet, le contrat prévoit que le règlement des litiges se fasse par arbitrage ICC à New York. La demande de transfert du dossier à l'ICC a été formulée à la cour d'Albany (Etat de New York) en septembre 2019.

La Cour d'Albany a rejeté cette demande de transfert. VERGNET a lancé un appel qui est en cours. La procédure continue et ne se conclura qu'en 2022.

EEP

Un différend entre le client éthiopien EEP (Compagnie Nationale d'Electricité) et VERGNET concernant les prestations des années 2018 et 2019 a fait l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties.

Cette tentative infructueuse a amené VERGNET à saisir l'ICC (International Chamber of Commerce) aux fins d'un arbitrage international qui a débuté durant le premier semestre 2020.

La procédure arbitrale a été lancée en mars 2020 et le tribunal arbitral a été constitué.

Suite aux divers échanges à soumettre par les parties au Tribunal arbitral, il est prévu que les audiences se tiendront vers le mois d'octobre 2021.

Cette procédure devrait permettre à VERGNET de recouvrir une grande partie (sinon l'entièreté) des sommes dues par EEP à VERGNET.

III. METHODES D'EVALUATION

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que la Société estime que les critères de capitalisation sont remplis.

A l'issue de la mise en service, un amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des programmes. Cette dernière est estimée à 5 ans pour les frais de développement. Par ailleurs, en conformité avec la doctrine de l'administration fiscale, la Société comptabilise des amortissements dérogatoires dès l'enregistrement des actifs calculés selon le mode linéaire sur 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - marques, procédés, logos | 5 ans |
| - brevet | 5 ans |
| - logiciels | de 1 à 5 ans |

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Bâtiments | 15 à 20 ans |
| - Agencements des bâtiments | 5 à 10 ans |
| - Matériel et outillage | 2 à 10 ans |

- Matériel de transport 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 4 à 10 ans

C. PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif incorporel ou corporel, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure

E. STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au prix moyen pondéré. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel.

La valeur d'inventaire des matières premières et marchandises est déterminée en fonction de la valeur actuelle des produits finis dans lesquels elles sont intégrées. Ces produits finis sont destinés à la vente et ne font donc pas l'objet d'une dépréciation : il en est de même pour les matières premières et marchandises.

Dans le cas contraire, lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

F. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

H. DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières comprennent les SICAV monétaires et les certificats de dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

I. SUBVENTIONS

Les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

Les subventions d'exploitation accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice. Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

J. AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres à la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'elles n'ont pas été remboursées ou que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

L. DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

M. RECONNAISSANCE DU REVENU

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à des contrats importants portant sur la livraison, l'installation de matériels diversifiés et/ou nécessitant une personnalisation ou des études spécifiques s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

A compter de l'année 2018, lorsqu'un contrat porte sur la réalisation de plusieurs biens ou services, que la réalisation de chacun de ces biens ou services pris individuellement a donné lieu à une négociation distincte et que le résultat attaché à chacun de ces biens ou services peut être identifié, chacun de ces biens ou services ont été traité dans le cadre d'un contrat distinct.

Pour les contrats très peu avancés à la date de clôture, et/ou dont la marge ne peut être estimée de façon fiable, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est limité aux coûts correspondants, compte tenu de l'incertitude sur le niveau de marge attendu.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

A compter de l'année 2020, le chiffre d'affaire du contrat TCHAD est constaté à l'avancement des jalons de facturation déterminés selon les termes du contrat.

N. ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une information en annexe.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat consolidé.

O. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Néant

IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

A. IMMOBILISATIONS

1. VALEUR BRUTE

En EUR	2019	Acquisitions	Sorties	Transfert	2020
Frais de développement	8 795 588	1 589 024			10 384 612
Autres immobilisations incorporelles	701 758	266 125			967 883
Immobilisations incorporelles	9 497 347	1 855 148	-	-	11 352 495
Terrain	-				-
Construction	799				799
Installations techniques et outillage industriel	6 842 424	33 106	61 241		6 814 290
Installations générales, agencements et divers	520 391		1 190		519 201
Matériel de transport	260 969	55 384	339		316 014
Matériel de bureau, informatique et mobilier	426 718	9 220	2 820		433 117
Emballages récupérables et divers	104 631	1 990	873		105 748
Immobilisations corporelles en cours	0	10 490			10 490
Immobilisations corporelles	8 155 932	110 190	66 463		8 199 659
Participations et créances rattachées	4 103 124	758 516	68 123		4 793 517
Prêts et autres immobilisations financières	178 380	91 797	45 942		224 235
Immobilisations financières	4 281 504	850 313	114 065	-	5 017 752
Immobilisations	21 934 783	2 815 651	180 528	-	24 569 906

Les frais de développement (nouvelle Eolienne anticyclonique), brevet (Echlo2) et autres immobilisations incorporelles (comprenant les développements Phoenix) comptabilisés à l'actif sur l'exercice 2020 s'élèvent à 1 856k€.

Concernant la ligne participations et créances rattachées, les montants significatifs concernent essentiellement les prêts et remboursement des comptes courants des filiales.

Concernant la ligne des prêts et autres immobilisations financières concernent la caution de soumission du projet YAP 85 K€ et des cautions divers (baux locaux & terrains).

2. AMORTISSEMENT & DEPRECIATION

AMORTISSEMENTS

En EUR	2019	Dotations	Reprises	2020
Frais de développement	4 633 196			4 633 196
Autres immobilisations incorporelles	625 362	2 158		627 520
Immobilisations incorporelles	5 258 559	2 158	-	5 260 716
Constructions	777			777
Installations techniques et outillage industriel	5 134 097	40 595	51 167	5 123 525
Installations générales, agencements et divers	447 008	16 851	1 190	462 670
Matériel de transport	260 969	7 932	339	268 562
Matériel de bureau, informatique et mobilier	359 137	41 226	2 820	397 543
Emballages récupérables et divers	98 386	2 685	873	100 198
Immobilisations corporelles	6 300 375	109 289	56 389	6 353 275
Amortissements	11 558 933	111 447	56 389	11 613 991

En EUR	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement	-		
Autres immobilisations incorporelles	2 158		
Immobilisations corporelles			
Terrain			
Installations techniques et outillage industriel	40 595		-
Installations générales, agencements et divers	16 851		
Matériel de transport	7 932		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	41 226		
Emballages récupérables et divers	2 685		
Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	111 447	-	-

DEPRECIATIONS

En EUR	2019	Dotations	Reprises	2020
Frais de développement	4 078 648			4 078 648
Autres immobilisations incorporelles	402			402
Immobilisations incorporelles	4 079 050	-	-	4 079 050
Terrain	-			-
Construction	22			22
Installations techniques et outillage industriel	1 617 792		10 074	1 607 718
Installations générales, agencements et divers	2 704			2 704
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-			-
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles	1 620 518	-	10 074	1 610 444
Dépréciations	5 699 568	-	10 074	5 689 494

3. VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

En EUR	2019	Acquisitions	Sorties	Transfert	Dotations Amort.	Reprises Amort.	Dotations Dépréc.	Reprises Dépréc.	2020
Frais de développement	83 744	1 589 024	-	-	-	-	-	-	1 672 768
Autres immobilisations incorporelles	75 994	266 125	-	-	2 158	-	-	-	339 961
Immobilisations incorporelles	159 739	1 855 148	-	-	2 158	-	-	-	2 012 729
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Installations techniques et outillage industriel	90 536	33 106	61 241	-	40 595	51 167	-	10 074	83 047
Installations générales, agencements et divers	70 678	-	1 190	-	16 851	1 190	-	-	53 826
Matériel de transport	1	55 384	339	-	7 932	339	-	-	47 453
Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 580	9 220	2 820	-	41 226	2 820	-	-	35 575
Emballages récupérables et divers	6 245	1 990	873	-	2 685	873	-	-	5 550
Immobilisations corporelles en cours	0	10 490	-	-	-	-	-	-	10 490
Immobilisations corporelles	235 039	110 190	66 463	-	109 289	56 389	-	10 074	235 940
Participations et créances rattachées	1 491 582	758 516	68 123	-	888 953	-	-	-	1 293 023
Prêts et autres immobilisations financières	178 380	91 797	45 942	-	-	-	-	-	224 235
Immobilisations financières	1 669 963	850 313	114 065	-	888 953	-	-	-	1 517 258
Valeur nette des Immobilisations	2 064 741	2 815 651	180 528	-	1 000 400	56 389	-	10 074	3 765 927

B. PARTICIPATIONS ET CREANCES TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
1) Filiales (détenues à + de 50%)							
SARL Vergnet Caraïbes	Guad.	100.00%	1 857 401	855 356	-	-	
SARL Vergnet Pacific	Nelle Cal.	100.00%	14 801	14 801	-	-	
SAS Photalia	Fce	100.00%	1 001 000	-	165 329	99 109	
Energies 21	Maroc	97.90%	90 971	-	91 603	-	
Vergnet Wind Energy Ltd	Nigeria	99.99%	471 355	-	209 847	94 978	
Vergnet UK Ltd	Angleterre	100.00%	1 248	1 248	-	-	
Vergnet Energies	France	100.00%	1 000	1 000	-	-	
Vergnet Tchad	Tchad	100.00%	1 524	0	879 814	226 532	
2) Participations (détenues à - de 50%)							
Néant							
3) Autres							
Coop 92 (en liquidation)	Fce	2.40%	7 622	-	-	-	
Filiales & Participations			3 446 924	872 405	1 346 593	420 619	-

Filiales & Participations (En EUR)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
1) Filiales (détenues à + de 50%)					
SARL Vergnet Caraïbes	945 000	32 339	185 223	(121 983)	31/12/20
SARL Vergnet Pacific	125 700	1 226 939	3 555 014	254 732	31/12/20
SAS Photalia	100 000	(153 742)	44 711	(12 477)	31/12/20
Energies 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
Vergnet Wind Energy Ltd	310 045	(350 045)	-	(74 869)	31/12/20
Vergnet UK Ltd-1000£	1 175	(256 969)	583 733	266 926	31/12/20
Vergnet Energies	1 000	-	-	-	31/12/20
Vergnet Tchad	1 524	(367 663)	494 711	(288 669)	31/12/20
2) Participations (détenues à - de 50%)					
Néant					

(1) Contrevaleur estimée en EUR à la date du dernier exercice clos

(2) Y compris le résultat du dernier exercice clos

1. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2019	Acqui.	Cessions	2020	2019	Dotation	Reprise	2020
SARL Vergnet Caraïbes	1 857 401			1 857 401	880 062	121 983		1 002 045
SARL Vergnet Pacific	14 801			14 801	-			-
SAS Photalia	1 001 000			1 001 000	1 001 000			1 001 000
Energies 21	90 971			90 971	90 971			90 971
Coop 92	7 622			7 622	7 622			7 622
Vergnet Wind Energy Ltd	471 355			471 355	471 355			471 355
Vergnet UK Ltd	1 248			1 248	-			-
Vergnet Energies	1 000			1 000	-			-
Vergnet Tchad	1 524			1 524	1 524			1 524
Titres de participation	3 446 924	-	-	3 446 924	2 452 536	121 983	-	2 574 519

2. TABLEAU DES CREANCES RATTACHEES

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2019	Acqui.	Cessions	2020	2019	Dotation	Reprise	2020
SARL Vergnet Caraïbes	-			-	-			-
SARL Vergnet Pacific	-			-	-			-
SAS Photalia	114 655	51 872	1 198	165 329	-	66 220		66 220
Energies 21	91 603			91 603	91 603			91 603
Vergnet Wind Energy Ltd	163 175	104 328	57 656	209 847	48 635	66 234		114 869
Vergnet UK Ltd	-			-	-			-
Vergnet Energies	-			-	-			-
Vergnet Tchad	286 766	602 317	9 268	879 815	18 767	634 516		653 283
Créances rattachées à des participations	656 200	758 516	68 122	1 346 593	159 005	766 970	-	925 975

C. STOCKS

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2019	Acqui.	Cessions	2020	2019	Dotation	Reprise	2020
Stock Matières premières	2 477 900	2 649 647	2 970 884	2 156 663	393 104	91 941	21 972	463 072
Stock Travaux en cours	272 914			272 914	-			-
Stock en-cours Projet	75 785	564 243		640 029	-			-
Stocks produits finis	1 329 667	335 221	1 329 667	335 221	114 773	2 797	53 298	64 272
Stocks	4 156 266	3 549 111	4 300 551	3 404 826	507 877	94 737	75 270	527 344

Consommation de 949 K€ en 2020 de stocks de produits finis correspondant aux Nacelles du contrat PRONY fabriquées en 2019.

Cette dernière est compensée par une augmentation des stocks de matières et encours de 999 K€ correspondant aux contrats en cours de production en 2020 (Tchad, Prony, Ashford).

D. CREANCES CLIENTS & COMPTES RATTACHES

En EUR	2020	2019
Créances clients et comptes rattachées	16 131 962	14 997 842
Dépréciations	(88 212)	(87 957)
Créances clients et comptes rattachées nettes	16 043 751	14 909 885

Les créances sur le projet TCHAD de 3,6 M€ au 31 décembre 2019, ont été payées en 2020 malgré la baisse du cours du pétrole. Cette baisse des créances a été compensée par une augmentation due aux factures à établir pour 566 K€ au titre du projet de maintenance du Tchad, 1 705 k€ pour le projet du Tchad, 475 K€ pour le projet PRONY, 528 K€ pour le projet ASHFORD et 964 K€ pour le projet NIGELEC (cette dernière facture a été annulée par un produit constaté d'avance, le contrat n'étant pas encore entré en vigueur).

E. AUTRES CREANCES

En EUR	2020	2019
Avances & acomptes versés	407 597	369 093
Créances fiscales et sociales	348 616	559 370
Autres créances et comptes de régularisation	4 181 702	4 454 870
Dépréciations		
Autres créances	4 937 916	5 383 333

Les autres créances et comptes de régularisation incluent notamment des fournisseurs débiteurs et des avoirs à recevoir pour 3 980 k€ sur Comelex (cf dossier contentieux), le montant n'a pas évolué par rapport à 2019.

F. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En EUR	2020	2019
Actions Propres	19 616	14 241
Compte à terme nanti	107 645	356 213
Autres VMP	-	320
Valeurs mobilières de placement	127 261	370 775
Trésorerie en EUR et devises convertibles	708 117	358 766
Trésorerie en devise avec restriction de conversion	82 736	45 799
Trust account Fidji	23 185	33 356
Banque Tchad	-	-
Banque Mauritanie	5 912	5 297
Banques Ethiopie	53 639	7 146
Trésorerie	790 854	404 566
DISPONIBILITES	918 115	775 340

La société détient 28 486 actions propres au 31 décembre 2020, contre 69 593 actions au 31 décembre 2019.

La société a nanti des comptes à terme pour 107 645 EUR au 31 décembre 2020 (CAT EXIA & CAT Greneville), pour 356 213 EUR au 31 décembre 2019 en garantie d'engagement à première demande (cf. VI.E ci-dessous).

La trésorerie est de 790 854 € pour les caisses et comptes bancaires de Vergnet SA et ses établissements.

Elle est complété par des valeurs mobilières de placement constitué de nantissement et d'actions propres.

La Société dispose de comptes bancaires à l'étranger libellés en monnaie locale, notamment en Ethiopie, en Mauritanie et aux Iles Fidji utilisés pour les besoins de ses opérations locales.

G. CAPITAUX PROPRES

En EUR	2020	2019
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2019 avant affectations	3 105 588	1 261 734
Affectations du résultat à la situation nette par l'assemblée générale		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018	3 105 588	1 261 734
Variation du capital social	82	196 373
Variation des primes, réserves, report à nouveau	(262 938)	1 818 847
Variation des provisions relevant des capitaux propres		
Contreparties de réévaluations		
Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	-	-
Autres variations		
Variations en cours d'exercice	(262 857)	2 015 221
Résultat de l'exercice 2020 avant affectations	(3 085 636)	(171 366)
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE	(242 904)	3 105 588

H. AVANCES CONDITIONNEES

En EUR	2020	2019
Coface	-	-
Avances conditionnées	-	-

Aucune avance conditionnée n'a été obtenue sur l'exercice 2020.

I. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En EUR	2019	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2020
Litiges	15 000			4 500	10 500
Garanties données aux clients	107 759	67 724	32 910		142 573
Perte à terminaison sur marchés	-				-
Pertes de change	36 089	64 804	36 089		64 804
Restructuration	-				-
Impôts	-				-
Autres	29 454	300 000			329 454
Provisions	188 302	432 528	68 999	4 500	547 331

En EUR	2019	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2020
Immobilisations incorporelles	4 079 050				4 079 050
Immobilisations corporelles	1 620 518		10 074		1 610 444
Titres de participation	2 452 536	121 983	-		2 574 519
Autres immobilisations financières	159 005	766 970			925 975
Stocks et en cours	507 877	94 737	75 270		527 344
Comptes clients	87 957	689	434		88 212
Dépréciations	8 906 943	984 379	85 778	-	9 805 544

Les autres provisions pour risques concernent des risques sur les projets O&M, sur les filiales et établissements stables à l'étranger.

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur. Le coût de cette garantie est couvert par une provision dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière, basée notamment sur l'historique des coûts déjà supportés.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés.

J. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

En EUR	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 346 593	1 346 593	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	224 235	-	224 235
De l'actif immobilisé	1 570 829	1 346 593	224 235
Avances et acomptes versés	407 597	407 597	-
Clients douteux ou litigieux	88 230	-	88 230
Autres créances clients	16 043 733	15 118 733	925 000
Personnel et comptes rattachés	2 359	2 359	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 800	-	-
Impôts sur les bénéfices	574	574	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	331 884	331 884	-
Etat - Autres Taxes	-	-	-
Etat-Divers	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-
Débiteurs divers	3 980 562	3 980 562	-
De l'actif circulant	20 868 738	19 841 708	1 013 230
Charges constatées d'avance	136 337	135 747	590
Etat des créances	22 575 904	21 324 049	1 238 055

En EUR	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maximum à l'origine	123 972	123 972	-	-
à plus d' 1 an à l'origine	2 237 063	94 475	2 128 338	14 250
Emprunts et dettes financières divers	711 453	711 453	-	-
Avances et acomptes reçus	4 648 329	4 648 329	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 323 762	7 475 745	434 350	413 667
Personnel et comptes rattachés	751 541	734 688	8 632	8 221
Sécurité sociale et autres organismes	2 326 147	1 556 796	394 058	375 293
Taxe sur la valeur ajoutée	9 229	9 229	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	62 016	59 230	1 427	1 359
Dettes sur immo, et comptes rattachés	12 588	12 588	-	-
Groupe et associés	1 560 544	278 761	656 523	625 260
Autre dettes	3 667 242	3 667 242	-	-
Produits constatés d'avance	3 507 479	3 507 479	-	-
Etat des dettes	27 941 365	22 879 987	3 623 328	1 438 050

K. PRODUITS A RECEVOIR

En EUR	2020	2019
Clients factures à établir	3 872 927	1 320 743
Fournisseurs avoirs à recevoir	3 979 887	3 980 007
Etat produits à recevoir	-	-
Autres	-	-
Produits à recevoir	7 852 815	5 300 750

L. CHARGES A PAYER

En EUR	2020	2019
Factures non parvenues	1 361 450	888 232
Dettes fiscales et sociales	1 042 338	917 762
Intérêts courus	153 911	145 744
Autres charges	3 667 242	3 688 314
Charges à payer	6 224 940	5 640 052

M. CHARGES ET PRODUITS IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

1. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En EUR	2020	2019
Assurance	7 247	10 930
Locations	70 013	70 102
Maintenance matériel bureau et informatique	19 942	19 596
Honoraires	12 181	11 862
Autres	26 954	54 727
Charges constatées d'avance	136 337	167 215

2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En EUR	2020	2019
Sur prestations non réalisées	3 507 479	3 709 141
Autres		
Produits constatés d'avance	3 507 479	3 709 141

Les Produits constatés d'avance concerne essentiellement les projets éoliens liés à la quote-part de facturation d'avance par rapport à la prise en compte du revenu à l'avancement.

3. ECARTS DE CONVERSION

En EUR	2020	2019
Ecart de conversion Actif (-)	64 804	36 089
Ecart de conversion Passif (+)	297 399	352 331
Ecart de conversion net	232 595	316 242

Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les écarts de conversion, actif et passif concernent principalement les comptes de liaison avec les établissements à l'étranger au 31 décembre 2020, et au 31 décembre 2019.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En EUR	2020	2019
France	562 675	699 748
Export	11 195 905	8 178 800
Chiffre d'affaires net	11 758 580	8 878 548

B. TRANSFERTS DE CHARGES

En EUR	2020	2019
Remboursement assurances et autres	-	-
Transferts de charges sociaux	34 324	7 555
Autres transferts de charges	2 759	24 991
Transferts de charges	37 083	32 546

C. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En EUR	2020	2019
Autres subventions		
Autres subventions liées à l'emploi	0	0
Subventions d'exploitation	0	0

D. RESULTAT FINANCIER

En EUR	2020	2019
Produits financiers de participations	-	199 997
Autres intérêts et produits assimilés	10 468	11 168
Reprises sur provisions et transferts de charges	36 089	60 060
Différences positives de change	2 435	23 908
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	48 992	295 134
Dotations financières aux amortissements et provisions	953 757	146 704
Intérêts et charges assimilées	21 356	7 211
Différences négatives de change	14 455	35 301
Charges financières	989 568	189 216
Résultat financier	(940 576)	105 918

E. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En EUR	2020	2019
Produits exceptionnels s/opérations de gestion	271 858	225
Produits cessions des éléments actifs immob. Corp.& Fin.	55 479	489 815
Reprise s/prov & transfert de charges	10 583	16 212
Produits exceptionnels	337 921	506 252
Autres	8 664	58 151
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 664	58 151
Valeur Nette Comptable immobilisations corporelles cédées	10 074	2 106
Autres	3 000	77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 074	2 183
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 403	4 890
Charges exceptionnelles	26 141	65 224
Résultat exceptionnel	311 779	441 028

F. IMPOTS

1. CREDIT D'IMPOT

Néant.

2. VENTILATION DE L'IMPOT

En EUR	2020			2019		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	(3 391 734)		(3 391 734)	(545 407)		(545 407)
Résultat exceptionnel	311 779		311 779	441 028		441 028
Impôts sur les sociétés		5 681	(5 681)		66 988	(66 988)
Crédits d'impôt			-			-
Intégration fiscale			-			-
Carry Back			-			-
Total	(3 079 955)	5 681	(3 085 636)	(104 378)	66 988	(171 366)

Les chiffres négatifs de la colonne Impôt correspondent à des produits d'impôt.

La Société est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec ses filiales VERGNET CARAÏBES, et PHOTALIA. Les modalités de la répartition de l'impôt entre les sociétés du Groupe sont basées sur le principe de la neutralité fiscale.

Au 31 décembre 2020, le montant des déficits reportables du Groupe d'intégration fiscale s'élève à 58 623 090 EUR, contre 55 692 295 EUR au 31 décembre 2019.

VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. PENSIONS ET RETRAITES

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

La valeur actuelle des droits acquis est de 171 633 EUR au 31 décembre 2020, contre 288 773 EUR au 31 décembre 2019

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de turn-over : taux moyen réellement constaté pour chaque société et par catégorie socioprofessionnelle sur les cinq dernières années ;
- taux d'augmentation des salaires : 2% ;
- table de mortalité : INSEE 2018 ;
- taux d'actualisation : 0,33 % ;
- convention collective : application de la convention propre à chaque entreprise.

B. CREDIT BAIL

Néant.

C. LOCATIONS FINANCIERES

En EUR	Total	Paiements dûs par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Locations financières	53 687	33 346	20 341	
Obligations contractuelles	53 687	33 346	20 341	-

D. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant

E. AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En EUR	2020		2019	
	Filiales et participations	Tiers	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties		2 306 988		571 664
Autres		5 555 556	141 790	5 555 556
Engagements donnés	-	7 862 544	141 790	6 127 220
Avals, cautions, garanties		642 100		642 100
Autres	141 790	1 325 000		
Engagements reçus	141 790	1 967 100	-	642 100

Les avals, cautions, garanties données incluent essentiellement les garanties à première demande émises pour le compte du Groupe par ses banques pour garantir la bonne exécution de ses prestations de Vergnet pour le projet AGADEZ et l'appel d'offre en cours YAP en Micronésie. Les 5,5 M€ correspondent à l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune (cf dossiers contentieux).

Les 602 K€ correspondent à des garanties de bonne exécution reçues du fournisseur NIDEC.

VII. AUTRES INFORMATIONS

A. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées en dehors des conditions normales de marché au cours de l'exercice 2020.

B. DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

En EUR	Montants concernant les entreprises		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation > à 10%	
Eléments du bilan			
Actif			
Participations	3 446 924		
Créances rattachées à des participations	1 346 593		
Créances clients et comptes rattachées	918 712		
Autres créances	-		
Charges constatées d'avance	-		
Prime non conversion emprunt obligataire	-		-
Passif			
Emprunts obligataires	-		-
Emprunts et dettes financières diverses	708 399	1 560 544	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 334 720		
Autres dettes	-		
Eléments du compte de résultat			
Charges financières	8 001	558	
Produits financiers	10 443		

C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En EUR	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	66 405 686	0.02
Actions émises pendant l'exercice	4 082	0.02
Actions remboursées pendant l'exercice		0.02
Actions composant le capital social en fin d'exercice	66 409 768	0.02

Au cours de l'année 2020 ont été émises :

4 082 actions nouvelles émises à l'issue de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions pendant la période d'exercice du 2 au 22/01/2020.

D. EFFECTIFS

En nombre de personnes	2020	2019
Ouvriers	15.0	17.2
Administratifs et techniciens	5.2	6.4
Agents de maîtrise	19.0	17.3
Cadres	55.2	47.9
Apprenti	1.0	0.2
Contrat professionnalisation	-	-
Effectif moyen	95.4	88.9

L'effectif moyen du personnel est calculé en « équivalent temps plein ».

E. SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente, compte tenu de l'effet de l'intégration fiscale se présente comme suit

En EUR	2020	2019
Provisions non déductibles	64 804	36 089
Charges à payer non déductibles	20 400	19 156
Reports déficitaires	66 877 456	64 081 122
Allègement de la dette future d'impôt (en base)	66 962 660	64 136 367
Provisions réglementées		-
Accroissement de la dette future d'impôt (en base)	-	-

F. COMPTES CONSOLIDÉS

La Société établit des comptes consolidés depuis le 01/01/2005.

G. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés.